

■ MOUTIER

# «Le bilinguisme est un mythe»

► **Le Prévôtois Valentin Zuber lance un pavé dans la mare.**  
 ► **Le travail de mémoire qu'il a rendu dans le cadre de son Master universitaire** met en pièces les vertus du bilinguisme institutionnel, pourtant vantées par la classe politique bernoise.  
 ► **Pour arriver à ses conclusions politiques, cet étudiant de 25 ans** a présenté un travail académique basé sur la comparaison entre les régimes linguistiques de la Suisse et du Canada.



Le Prévôtois Valentin Zuber, photographié ici à Bienne, a travaillé 9 mois sur son mémoire. PHOTO STÉPHANE GERBER

Intitulé «Les politiques publiques liées aux minorités linguistiques: une comparaison entre les régimes linguistiques de la Suisse et du Canada», le travail de mémoire de Valentin Zuber présente toutes les caractéristiques du brûlot. Ce sont moins les conclusions académiques livrées au terme des 150 pages de cette étude que leur projection sur la politique régionale qui s'avère détonante.

Selon le jeune Prévôtois, par ailleurs fils du député-maire de Moutier Maxime Zuber, le bilinguisme institutionnel n'est ni plus ni moins qu'un mythe. «Je tiens d'emblée à préciser que je ne parle pas ici du bilinguisme personnel, qui, lui, est enrichissant», coupe ce bilingue français-italien.

Le bilinguisme institutionnel, est, selon lui, le miroir des enjeux linguistiques d'une nation. «Il sert à maintenir les

structures de pouvoir», explique-t-il.

## L'exemple concret du Jura

C'est donc la comparaison académique des deux régimes linguistiques de la Suisse et du Canada qui ont conduit l'étudiant à ces conclusions politiques. «Au Canada, ce sont les personnes qui déterminent le régime linguistique. En Suisse, c'est une question de territoires. Au Canada, on a créé un modèle qui répond aux minorités. C'est ainsi qu'un francophone de la Saskatchewan peut être scolarisé en français. Mais ce modèle artificiel est extrêmement fragile. Les recours juridiques sont légions. Les Québécois profitent pour surfranchiser tout ce qu'ils peuvent à l'échelle provinciale. Ce modèle a aussi

permis de contrôler le souverainisme latent au Québec», enchaîne Valentin Zuber.

En Suisse, la situation est différente. «Ce sont les cantons qui décident du régime linguistique. Tout est monolingue. Au niveau fédéral, aucune tension linguistique n'est donc à signaler. Les deux seules vraies minorités de l'histoire de la Suisse sont les Jurassiens et les Romanches. Comme par hasard, il s'agit des deux seuls conflits linguistiques dans lesquels la Confédération a eu à intervenir depuis 1291. Cela prouve que les deux fois où la notion de bilinguisme a été avancée, des problèmes ont apparus», détaille-t-il.

«La réalité linguistique suisse implique que la minorité francophone doit se plier à la majorité alémanique. Toujours selon lui, «le Jura demeure

l'exemple concret de l'illusion du bilinguisme. Une population ne peut s'épanouir culturellement dans le bilinguisme puisque personne n'est vraiment bilingue. C'est artificiel.»

Pendant la campagne du 24 novembre, l'ensemble de la classe politique bernoise favorable au non a vanté les vertus du bilinguisme et le rôle de pont linguistique que joue le canton de Berne. «Le problème avec les Jurassiens du Sud, c'est qu'ils refusent de se révolter pour des raisons politiques. Ils se complaisent en effet dans cette situation, justement parce que le canton de Berne n'est pas bilingue», poursuit-il.

## Berne bilingue? «Non: duo-monolingue!»

Pourtant, le Jura bernois bénéficie d'un statut particulier découlant de son caractère francophone... «Mais le canton de Berne n'est pas bilingue! On y trouve d'ailleurs davantage de monolingues que la moyenne nationale. Il y existe par contre un vrai duo-monolingue.»

Et le cas de Bienne dans tout ça? «Elle fait exception notamment au centre-ville», concède-t-il. «Le forum du bilinguisme n'a, à l'image du CJB, aucun

pouvoir. Son rôle devrait se borner à défendre la langue française, comme c'est le cas pour toutes les associations francophones du Canada anglais». Et d'ajouter «Les outils mis à disposition par Berne sont là pour nous assimiler à la réalité factice du bilinguisme. Il s'agit de la mort programmée de la spécificité linguistique et culturelle des Jurassiens du Sud qui n'ont rien pour se défendre.»

Membre du PSA et du Mouvement universitaire jurassien, Valentin Zuber voit dans la création de l'Etat jurassien la solution au problème. «Cela a permis au Jura de développer une véritable émulation culturelle et une identité propre. On le voit, entre mille autres exemples, avec la Saint-Martin ou le Chant du Gros. L'Etat peut promouvoir ses spécificités. Sans promotion de la langue et de la culture commune comme trait d'union entre les gens, un peuple se meurt. Et c'est ce qui arrive au Jura-Sud.»

PATRICK CERF

## Approche méthodologique journalistique

### ► De Lugano à Gatineau

Valentin Zuber a réalisé son mémoire dans le cadre de son Master universitaire en politique et management publics. Ces études, il les a suivies à l'Université de Suisse italienne à Lugano, à l'Institut de hautes études en administration publique à Lausanne (IDHEAP) et à l'Université de l'administration publique au Québec. C'est le professeur Andreas Ladner, de l'IDHEAP, qui a supervisé le travail.

### ► Définitions précises

Selon les experts, le jeune Prévôtois a livré deux définitions parmi les plus précises qui existent des deux régimes linguistiques suisse et canadien. «Il s'agit bien d'un travail académique reconnu com-

me tel. Il est donc consultable», insiste l'intéressé. Les conclusions politiques que j'en tire à l'échelle régionale sont personnelles», répète-t-il.

### ► Deux mois au sud du Québec

Alors, quelle idée de se lancer dans une telle recherche? «Je possède une formation en politique publique et je suis passionné, grâce au combat jurassien, par la défense de la langue française. Cela m'a naturellement amené au Québec pendant deux mois. J'ai interviewé sans problème une demi-douzaine de hauts fonctionnaires canadiens. Après m'être plongé dans les ouvrages, mon approche méthodologique a été très journalistique», indique cet ancien pigiste de RFJ-RJB. PCF

**agenda**

■ **MALLERAY - BÉVILARD**  
 - Assemblée de paroisse, ce soir à 20 h 15 à la salle paroissiale.

**en bref**

**CANTON DE BERNE**

**Heures d'ouverture des magasins: non à une loi fédérale**

Le Gouvernement bernois rejette le projet de loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins. Il rappelle que ce domaine a toujours été du ressort des cantons et dit ne pas souhaiter un transfert de ces compétences à la Confédération. Allonger les heures d'ouverture n'apparaît en outre pas comme un moyen approprié pour limiter le tourisme d'achats dans les régions limitrophes, ajoute-t-il dans un communiqué. LQJ/CLR

**BIENNE**

**Raymond Devos revit par la voix de Marianne Finazzi**

Marianne Finazzi lira des textes de Raymond Devos, mercredi, à 19 h 30, à l'Espace Amadeo, au 39 de la route de Boujean à Bienne. Elle proposera des extraits de ses ouvrages *Matière à rire* et *Un jour sans moi*. Raymond Devos, parti en 2006, possédait plus d'une corde à son arc. A sa harpe, pourrait-on dire, qu'il pratiquait, comme la clarinette, le piano, la guitare, le concertina, la trompette ou encore la scie musicale. La musique, Raymond Devos la trouvait aussi dans les mots, en maître du calembour, souvent tendre, et créateur d'un univers à la douce absurdité. Mise en bouche: «Il m'est arrivé de prêter mon oreille à un sourd. Il n'entendait pas mieux.» Entrée libre, collecte à la sortie. AB

■ TAVANNES

## Ambiance de feu au Bunker Festival

La seconde édition du Bunker Festival à Tavannes s'est close hier sur une note enjouée. Le public a répondu présent, en particulier samedi pour applaudir, debout sur les tables comme il se doit, les ChueLee dans leur formation complète. C'est dans cette marge entre rock et folklore que le jeune festival tavannois veut se forger sa place et son identité.

Pour Romano De Cicco, responsable médias, le bilan s'avère positif, même si les comptes ne sont pas encore bouclés. «Nous n'avons pas eu de pépin, pas de rixe, pas la moindre égratignure», relève-t-il, en soulignant l'atmosphère bon enfant de cette édition. L'ambiance était à la fête. Et ambiance il y a eu, en particulier samedi soir lorsque 800 personnes ont tapé des mains aux rythmes des ChueLee sous une tente chevallée.

La soirée de vendredi a attiré quelque 250 personnes, bien inspirées de s'être déplacées, selon Romano De Cicco: «Les Gruyériens des Waiters m'ont transporté avec leurs reprises des Pink Floyd ou de ZZ Top. Je ne voulais plus que cela



Jérôme Achermann et son groupe sont montés hier après-midi sur la scène du Bunker. PHOTO AB

s'arrête.» Le responsable médias rappelle enfin que le succès de la manifestation tient aussi à l'engagement de la cinquantaine de bénévoles engagée sur les trois jours. Quid de la 3<sup>e</sup> édition? «Pas encore sur les deux rails, mais déjà sur un», sourit-il. AB

■ CANTON DE BERNE

## Vers une suppression de l'objectif légal du nombre de bénéficiaires d'une réduction de primes

Le nombre d'ayants droit à une réduction des primes de l'assurance obligatoire des soins «ne devrait plus être défini dans la loi», à compter de 2014, dans le canton de Berne.

Dans un communiqué relatif à la mise en consultation de la modification de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM), le Conseil-exécutif avance ce motif «qu'il n'existe pas de rapport direct entre le pourcentage de la population qui doit bénéficier de la réduction des primes et les conditions économiques dans lesquelles vit la population».

En novembre 2013, le Grand Conseil bernois a décidé de réduire de 24,3 millions de francs l'enveloppe destinée à la réduction des primes pour 2014, qui s'élève actuellement à 395 millions de francs.

### Réductions pour moins de 25% de la population

Conséquence directe de cette décision: pour 42 000 personnes, le droit à une réduction est caduc cette année. L'objectif de prestation inscrit dans la loi, 25% à 45% de la population devant bénéficier d'une réduction, «ne sera donc vraisemblablement plus atteint» en 2014.

Cette révision de la LiLAMAM permettra aussi une ac-

tualisation et un alignement sur les modifications apportées au droit fédéral et au droit cantonal. La consultation court jusqu'au 4 août. AB

Publicité

**DÉCOUVREZ LE NOUVEAU PANORAMIC ALPINE SPA**

**LES BAINS D'OVRONNAZ**

Détente et bien-être  
 7 nuits avec spa/bains dès 746.-/pers.

Accès illimité aux bains thermaux et au spa

Ovronnaz (VS) | 027 305 11 00 | thermalp.ch

